



Objectifs de la cotation

- ✔ La cotation est utilisée pour les besoins de la politique monétaire (sélectionner les créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement) et pour les besoins du contrôle prudentiel (apprécier la solidité des actifs bancaires – cf. Accords de Bâle)
- ✔ Fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils entendent prendre.
- ✔ Aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui influent sur une analyse de leur situation financière et leur indiquer leur position sur une échelle de « risque de crédit ».
- ✔ Faciliter le dialogue banque-entreprise grâce à une référence commune : la cotation Banque de France.



Risque de crédit

- ✔ **Risque de crédit (ou risque de contrepartie)** : risque que l'emprunteur (particulier ou entreprise) ne puisse rembourser son crédit auprès de la banque (ou tout autre créancier).
- ✔ Pour les entreprises la Banque de France définit les notions de :
 - entreprise « **défaillante** » : ouverture d'une procédure judiciaire (redressement ou liquidation).
 - une entreprise est « **en défaut** » : défaillance ou attribution d'une cote 9 en raison d'incidents de paiement importants déclarés par un ou plusieurs établissements de crédit.
- ✔ La Banque de France a été reconnue (2007) « **organisme externe d'évaluation du risque de crédit** » (OEEC) dans le cadre du dispositif de Bâle II.



Cotation Banque de France et agences de notation

- ✔ Concerne la qualité du risque de crédit des entreprises non financières résidentes.
- ✔ La cotation reste confidentielle.
- ✔ La prestation de cotation est facturée aux banques qui consultent le FIBEN.



Accès réservé à la cotation

Comment consulter la cotation de la Banque de France ?

- ✔ **Tout responsable d'entreprise** (représentant légal) peut obtenir communication de la cotation de son entreprise (Il a droit à toute explication sur cette cotation)
- ✔ **Pour les établissements de crédit**, la consultation se fait par l'intermédiaire de la base FIBEN. Les établissements de crédit ne peuvent en aucun cas diffuser ces informations à l'extérieur de leur établissement.
- ✔ Remarque : projet de communication aux **assureurs-crédit**.



Composition de la cotation

- ✓ **Une cote d'activité** : importance du chiffre d'affaires, figuré par une lettre, A à N ou X
- ✓ **Une cote de crédit** : appréciation sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers à un horizon de 3 ans, figuré par une échelle de notation :
0 ; 3++ ; 3+ ; 3 ; 4+ ; 4 ; 5+ ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; P



Signification de la cotation

▼ La lettre :

▼ A égal ou supérieur à 750 M€

M inférieur à 0,10 M€

N non significatif 1

X inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)

▼ Le chiffre :

▼ appréciations les plus favorables : cotes de crédit 3++, 3+, 3 et 4+.



MAPPING BÂLE II DE LA COTATION Banque de France

Notation Standard & Poor's	Cotation Banque de France (cote de crédit)	Echelon de qualité de crédit (méthode standard)	Pondération approche standard (entreprises)
AAA / AA	3++ / 3+	1	20 %
A	3	2	50 %
BBB	4+	3	100 %
BB	4 / 5+	4	100 %
< BB	5 / 6 / 8 / 9 / P	5 et 6	150 %



Exploitation de la cotation

- ✓ Les opérations de refinancement monétaire :

Les cotes 3++, 3+, 3 et la cote 4+ (temporairement) permettent l'éligibilité au refinancement monétaire des prêts consentis par les banques aux entreprises (appelés « créances privées » par l'Eurosystème).

- ✓ Le dispositif prudentiel de Bâle II :

La cotation de la Banque de France peut être utilisée par les établissements de crédit pour le calcul de leurs fonds propres réglementaires (cf. le **ratio McDonough**)



Ratio McDonough

- ✓ Le ratio McDonough, ou ratio de solvabilité bancaire, fixe une limite à l'encours pondéré des prêts (et autres actifs) accordés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres.
- ✓ Il prend en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés.



Le rating

✓ **Les principales agences de notation internationales :**

- **Standard & Poor's**
- **Fitch Ratings**
- **Moody's**



Les agences de notation

- Elles se chargent d'évaluer – « rating » – le risque de solvabilité des emprunteurs (entreprises privées ou publiques, Etats, collectivités locales, etc.)
- Chaque agence de notation financière possède son propre système de notation. Les notes s'établissent de A à D avec des échelons intermédiaires.
- Pour une entreprise cherchant à se financer, la notation obtenue sera déterminante pour les conditions de l'opération, que ce soit par financement bancaire ou par émission d'obligations sur le marché.



Que devient la méthode des ratios ?

a) Les ratios de structure ou de situation :

- Ratio de fonds de roulement : $\text{capitaux permanents} / \text{actifs à plus d'un an}$
- Ratios de liquidité ou de trésorerie :
 - liquidité générale : $\text{actifs à moins d'un an} / \text{dettes à moins d'un an}$
 - liquidité réduite : $(\text{réalisable} + \text{disponible}) / \text{dettes à moins d'un an}$
 - liquidité immédiate : $\text{disponible} / \text{dettes à moins d'un an}$
- Ratio d'endettement : $\text{dettes totales (ou à moins d'un an)} / \text{passif}$

Trois indicateurs d'endettement

✓ 1 - Endettement général ou autonomie financière

Le rapport entre les dettes et les capitaux propres fournit une première indication sur la structure financière l'entreprise.

$$\text{Endettement général} = \text{Dettes} / \text{Passif total}$$

ou

$$\text{Autonomie financière} = \text{Dettes} / \text{Capitaux propres}$$

Interprétation : si les dettes représentent plus de la moitié du bilan (ratio «*Endettement général*» supérieur à 0,5 ou ratio «*Autonomie financière*» supérieur à 1), les banquiers hésiteront à prendre des risques. Il faut compléter cette observation par l'analyse de la trésorerie.

✓ 2 - La capacité à rembourser

La capacité d'autofinancement est la trésorerie potentielle après paiement de tous les partenaires (sauf les associés). Elle sert à rembourser les prêteurs, à investir et à verser des dividendes.

$$\text{La capacité à rembourser} = \text{Remboursement d'emprunt} / \text{capacité d'autofinancement}$$

Interprétation : plus le résultat de ce ratio s'élève, plus la société est à la merci de ses créanciers.

✓ 3 - Coût de l'endettement

Une entreprise qui se finance par l'emprunt doit payer des intérêts. Il faut comparer ceux-ci à l'excédent brut d'exploitation, la rémunération du capital. Le solde reste à la disposition de l'entreprise, c'est la CAF.

$$\text{Coût de l'endettement} = \text{charges d'intérêt} / \text{Excédent brut d'exploitation}$$

Interprétation : plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de l'entreprise est étroite

Que devient la méthode des ratios ?

b) Les ratios de gestion ou de rotation :

On calcule un temps d'écoulement (TE), ou un taux de rotation ($TR = 360 / TE$) pour chaque poste du bilan lié au cycle d'exploitation : stocks, clients, fournisseurs.

- Stocks de matières et/ou de marchandises :

$$TE \text{ (en jours)} = [\text{Stock moyen de m...} / (\text{achats de m...} + Si - Sf)] \times 360$$

Remarques :

- stock moyen de m... = $1/2 (Si + Sf)$;

- (achats de m... + Si - Sf) ou consommation de la période ou coût d'achat des marchandise vendues.

- Stocks de produits finis et/ou encours :

$$TE \text{ (en jours)} = (\text{Stock moyen de produits finis} / \text{Coût de production des produits finis vendus}) \times 360$$

- Clients :

$$TE \text{ (en jours)} = (\text{Clients} / \text{Ventes TTC}) \times 360$$

- Fournisseurs :

$$TE \text{ (en jours)} = \text{Fournisseurs} / \text{Achats TTC} \times 360$$



Price-to-earnings ratio

Le PER est le rapport entre le cours boursier de l'action d'une entreprise et son bénéfice par action après impôts :

Capitalisation boursière / Bénéfice après impôts de l'entreprise

Ou, Cours boursier de l'action / Bénéfice après impôts par action

Rapport qui signifie combien de fois le cours capitalise le bénéfice (cf. coefficient de capital : C / R ; soit combien d'unités de capital sont nécessaires pour obtenir une unité de revenu).



La méthode des scores

✓ Postulat :

- le risque de défaillance est inscrit dans les comptes de l'entreprise plusieurs années avant la date de cessation des paiements.



La méthode des scores

- ✓ Le score est un indicateur de défaillance, résultat d'une étude statistique et non d'un « dire d'expert » (Cf. cotation).
- ✓ Les variables explicatives sont des ratios économiques et financiers statistiquement sélectionnés en raison de leur capacité à différencier les entreprises susceptibles d'avoir des difficultés et les autres.
- ✓ Le score est une combinaison linéaire de ces ratios (10 maximum) résultant de l'application d'une procédure d'analyse discriminante linéaire de Fisher.
(cf. méthode des scores : moyenne pondérée de ratios significatifs)

Détermination de la fonction score :

A partir d'un échantillon d'entreprises comprenant des entreprises saines et des entreprises défailtantes, on tente de déterminer la meilleure combinaison linéaire d'une batterie de ratios permettant de différencier les deux groupes d'entreprises.

Cette fonction linéaire est désignée par «score Z » :

$$Z = a_1R_1 + a_2R_2 + a_3R_3 + \text{etc.} + a_nR_n$$

a₁, a₂, a₃, etc. étant des coefficients numériques déterminés par l'analyse discriminante et R₁, R₂, R₃, etc. les différents ratios introduits dans l'analyse.



La méthode des scores

✓ La Banque de France met les scores de 9 secteurs à la disposition des banques sous forme d'un « module » FIBEN :

- Pour un diagnostic du risque individuel
 - Pour une analyse de portefeuille d'entreprises
- Pour un diagnostic du risque individuel : le module fournit
- la probabilité de défaillance,
 - la comparaison de l'entreprise à son secteur d'activité,
 - la contribution des ratios à la valeur du score.



La méthode des scores

– Pour une analyse de portefeuille d'entreprises :

Un suivi du risque global de la clientèle de la banque peut être établi par exemple à partir des critères suivants :

- répartition des entreprises clientes dans les classes de risque ;
- répartition des prêts de la banque à sa clientèle d'entreprises dans les classes de risque ;
- calcul des pertes attendues à un horizon fixé ;
- calcul des pertes inattendues à un horizon fixé.



Utilisation de la fonction score :

On calcule Z pour l'entreprise dont on veut déterminer le risque de défaillance. Le résultat permet de l'affecter, soit dans le groupe des entreprises saines, soit dans le groupe des entreprises défaillantes. Il y a une possibilité d'erreur en raison de la zone d'incertitude entre les deux groupes.

Exemple : la fonction SCORE de la Banque de France (huit ratios) de 1983 - voir dossier.



Le diagnostic financier de la Banque de France - la prestation **GEODE**

Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises

- ✓ Diagnostic économique et financier approfondi de l'entreprise (sur 4 ans).
- ✓ Simulations d'évolution en fonction de la politique du chef d'entreprise.



Le maquillage des comptes et la fraude comptable

Il existe deux logiques en matière de fraude comptable :

- **La comptabilisation irrégulière d'opérations réelles** : fraude la plus répandue, la plus facile à dépister (falsification des comptes, erreurs volontaires, fausses écritures, comptabilité incomplète ou inexistante, ventes sans facture) ; les motifs : fraude fiscale et parafiscale, détournement de fonds ou de marchandises, embellir la situation de la société pour obtenir des fonds, distribution de dividendes fictifs, abus de biens sociaux, etc.
- **La comptabilisation régulière d'opérations fictives** : plus difficile à détecter, réalisée grâce à la création de circuits fictifs de facturation et de paiement de biens ou services inexistants ou dissimulés dans le cadre d'une organisation supranationale bien structurée ; motifs : escroquerie à la TVA, aux subventions, fraude sur les bénéfices, dissimulation d'achats sans facture, blanchiment d'argent, évasion de capitaux, etc.



Prédétection des difficultés

<http://www.entrepriseprevention.com>

Un ensemble de questions sous forme de tableau, élaboré par les Centres d'information sur la prévention (CIP) constitue un outil d'autodiagnostic de prédétection des difficultés à l'usage des TPE et des PME.

Son originalité est de ne pas comporter d'éléments chiffrés mais d'être basé sur les seules relations avec les tiers (*voir dossier*).



La loi de sauvegarde des entreprises

Publiée au Journal officiel le 27 juillet 2005, **la loi de sauvegarde des entreprises** est entrée en vigueur le **1er janvier 2006**.

<http://www.netpme.fr/procedure-collective>

<http://www.apce.com>

L'idée générale qui la gouverne est que **plus on intervient tôt dans une situation de difficultés, plus l'entreprise a des chances de s'en sortir.**



La loi de sauvegarde des entreprises

Le débiteur n'est plus considéré comme un détestable gestionnaire, mais comme **un dirigeant aux prises avec la mauvaise conjoncture de l'économie.**

Six procédures (voir dossier) :

I - Le traitement amiable.

1. Le mandat ad hoc.
2. La conciliation (*nouvelle procédure*)

II - Le traitement judiciaire.

3. La sauvegarde (*nouvelle procédure*)
4. Le redressement,
5. La liquidation judiciaire
6. La liquidation judiciaire simplifiée (*nouvelle procédure*)



De la prévention des difficultés au dépôt de bilan

▼ Voir dossier APCE

Source : <http://www.apce.com>